

Budgets 2015 : Des Projets malgré des économies imposées !!!

Le Conseil Municipal a voté lors de la séance du 10 avril dernier le Budget de la Commune et des Budgets Annexes pour l'année 2015.

Les principales sources de financement des communes se voient impactées par la loi de finances de 2015 qui prévoit une baisse drastique des dotations de l'État. Beauzac n'a pas été épargnée, avec une baisse de 37 553 € entre 2014 et 2015 de ses dotations soit -6.77%.

La tendance va s'accroître en 2016 et 2017 ainsi, une réflexion a été conduite par la Commission « finances » pour préparer un budget efficient. Des économies de fonctionnement ont été recherchées (dépenses d'énergies, de fournitures d'entretien et de petits équipements, mais aussi une optimisation de ses charges de personnel, une baisse des subventions aux associations etc...) pour privilégier les dépenses d'investissement. Sans oublier l'augmentation des transferts de charge de l'État (Réforme des rythmes scolaires, fin du service d'instruction du droit des sols...) qui vient impacter une fois de plus les dépenses des collectivités.

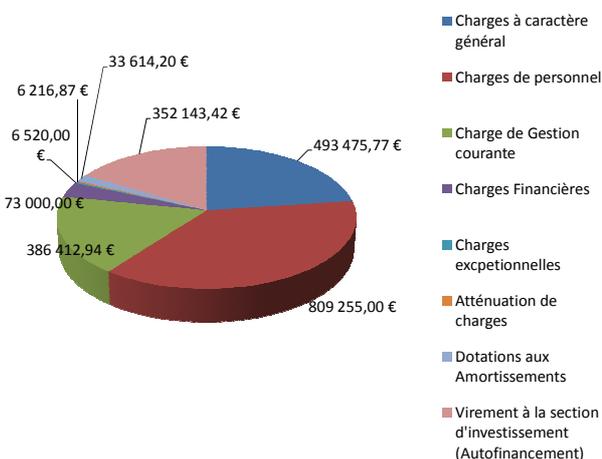
Dépenses et recettes de fonctionnement : 2 160 638.00 €

Les dépenses liées au fonctionnement de la structure, correspondent principalement aux dépenses d'énergies, d'alimentation (cantine scolaire), contrats de prestations de services, de fournitures pour l'entretien, la réparation des bâtiments, de la voirie, du matériel, aux charges de personnels, mais également aux subventions et contributions versées aux associations et organismes extérieurs (Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours Syndicat Intercommunal Aménagement de la Loire et ses Affluents, Syndicat Départemental de Capture des Carnivores Domestiques Errants...),

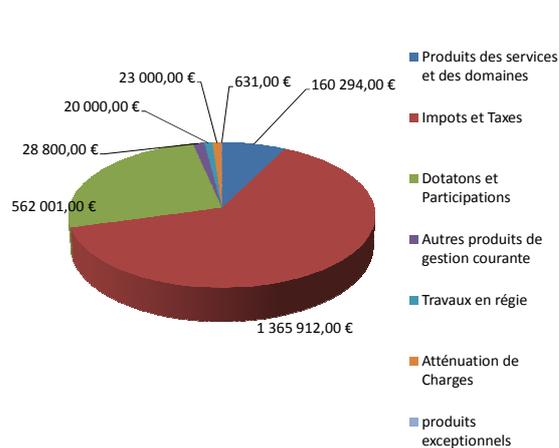
Ces dépenses sont financées par des recettes de fonctionnement, à savoir : Les dotations de l'État (baisse significative dès 2015), des produits des impôts locaux (légère hausse due à l'augmentation des surfaces taxables), de la dotation de la Communauté de Communes, des locations de bâtiments, de terrains, des droits de place et de stationnement... Afin de ne pas pénaliser les ménages qui subissent de plein fouet la crise financière et la baisse du pouvoir d'achat, la municipalité a fait le choix de ne pas augmenter la pression fiscale en maintenant les taux des impôts locaux.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement prévisionnel de la commune. Cette donnée financière est très importante pour connaître la marge de manœuvre de la collectivité en matière d'investissement. Or avec la baisse des dotations, et l'impossibilité pour les communes de diminuer ses dépenses incompressibles, s'opère un effet de ciseau qui va conduire à la baisse inévitable de l'autofinancement.

DEPENSES



RECETTES



Dépenses et recettes d'investissement : 1 793 318.00 €

Dans un souci de soutenir l'économie locale, et le niveau de services offerts aux Beauzacois, le Conseil Municipal a acté le maintien des opérations d'investissement. En effet la chute de l'investissement local pour contenir d'un point de vue comptable les déficits pourrait entraîner de graves conséquences sur la situation économique et sociale locale. L'Association des Maires de France a rappelé que l'investissement local est « un puissant levier de croissance nationale, d'aménagement du territoire, il renforce également la compétitivité des bassins de vie et a un effet de stabilisateur social ». Les communes doivent soutenir l'emploi par l'investissement quitte à recourir raisonnablement à l'emprunt, et ce dans le but de faire repartir la croissance.

Des crédits ont été ouverts pour la réhabilitation énergétique de l'actuelle Salle Polyvalente (380 000 €HT) qui consistera à procéder à l'isolation du toit, des murs extérieurs, et au changement des menuiseries... Ces travaux seront financés par la commune ainsi que par des subventions du Contrat Auvergne + (76 000€*), de la Communauté de Communes (38 000€*), et la Dotation d'Équipement de Territoires Ruraux (49 110€ pour la tranche 1) *(inscription de ses crédits à prévoir lors d'une prochaine décision modificative)

Sont également programmés des travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité basse tension et France télécom, ainsi que des travaux d'éclairage public dans différents villages, afin d'installer des lampes de nouvelle génération permettant des économies d'énergie substantielles, diminuant ainsi les charges de fonctionnement. Ces travaux sont financés en partie par le Syndicat d'Énergies de la Haute Loire.

Le projet de halle de sports suit son cours, des crédits ont été ouverts afin de financer les premières étapes du contrat de maîtrise d'œuvre.

Par ailleurs, le programme voirie se voit allouer une somme de 200 000 € afin de permettre la remise en état de nos routes qui ont souffert du fait des conditions climatiques difficiles de cet hiver. Les travaux entre la jonction de la nouvelle rue de l'école et la Route de Pont de Lignon seront en partie financés par une subvention du Conseil Général à hauteur de 7 000€.

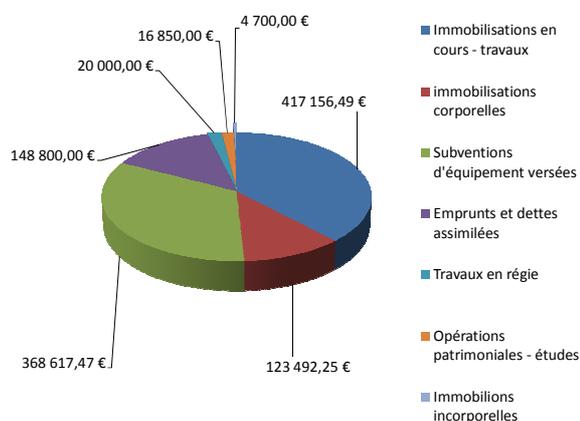
Une ligne budgétaire a également été ouverte pour les travaux liés à l'accessibilité des bâtiments et de la voirie publics, pour l'acquisition de matériel informatique pour les écoles (Tableaux numériques, et vidéoprojecteur) et pour le renouvellement du matériel de tonte.

Enfin, suite à l'acquisition de l'îlot Boyer, une étude va être confiée à un cabinet spécialisé pour définir 3 scénarii de revitalisation de cet espace. Des conditions ont été fixées par le Conseil municipal, à savoir, l'amélioration de la circulation au droit de la mairie, la sécurisation des piétons, mais aussi la revitalisation du centre bourg avec l'ouverture de locaux commerciaux et la diversification de l'offre locative adaptée aux besoins. Cette opération d'envergure pourrait être menée en partenariat avec l'OPAC. Dans un premier temps, une subvention de 3 375 € nous a été attribuée au titre de la DETR pour financer cette étude de faisabilité.

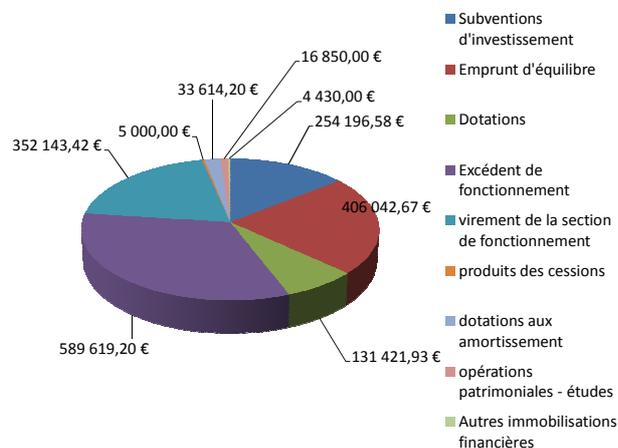
Une contribution de la Commune (et de la Communauté de Communes) aux dépenses d'investissement de la restructuration de la Maison de Retraite permettrait d'obtenir une participation d'un même montant du Conseil Départemental.

Enfin, un fonds de concours de 125 000 €* nous est alloué par la Communauté de Communes pour le financement uniquement pour des investissements. *(Une décision modificative sera nécessaire pour inscrire cette recette d'investissement non actée lors du vote du budget).

DEPENSES



RECETTES



BUDGETS ANNEXES : D'autres projets d'investissement portés par les Budgets Annexes sont en cours de réalisation :

- La construction du Pôle médical sera financée en partie par une subvention de l'État accordée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour un montant de 150 000€. Un emprunt de 590 000 € a été souscrit auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour équilibrer le budget.
- Les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, et de renforcement du réseau d'eau potable de la Route de Pont de Lignon et du lotissement du Verdoyer continuent. Les subventions de l'Agence de l'eau et du Conseil Général ont été attribuées pour un montant de 72 000€.
- Le programme d'investissement du réseau d'eau potable prévoit : le raccordement à la conduite du SYMPAE, le changement et la remise aux normes des bouches à incendie, la réhabilitation des puits de captage de Berard et Ancette, l'étanchéité réservoirs des Vivats et de Brenas.